



Un secteur créateur
d'emplois, qui
continue de se
développer et qui a
un véritable rôle
social

Maison de l'emploi **SUD**
CORSE

Les services à la personne

Sommaire

Méthodes	2
Champs des services à la personne	2
Zone étudiée.....	4
Sources de données	4
Introduction.....	5
Facteurs de l'augmentation des besoins.....	6
Population croissante, âgée et vieillissante	6
Flux migratoires de retraités importants	7
Bénéficiaires des dispositifs d'aide du CG en hausse	7
Hébergement de personnes âgées en faible nombre et saturés	8
Dynamisme de la natalité.....	9
Féminisation du travail.....	9
Activité du secteur.....	10
Les particuliers employeurs.....	10
Les associations et entreprises agréées de services à la personne.....	10
Marché du travail	11
Offre locale de formation	12
Perspectives d'évolution en matière d'emplois à moyen terme	13
Conclusion	14

Méthodes

Champs des services à la personne

Des activités encadrées par un texte de loi

Au-delà de leurs enjeux en matière de création d'emplois, les services à la personne constituent un sujet de société, parce que leur développement intéresse chacun des citoyens dans leur vie quotidienne. Pour répondre à ces besoins et permettre à ce secteur de se développer, **la loi du 26 juillet 2005** comprend plusieurs dispositions :

- La création d'une agence nationale de services à la personne,
- La création du chèque emploi-service universel (CESU),
- La mise en place d'un crédit d'impôt pour les entreprises,
- La simplification des procédures d'agrément des structures de services à la personne,
- L'allègement de cotisations pour les particuliers employeurs,
- L'incitation à la négociation des partenaires sociaux,
- L'extension à toute la branche de l'aide à domicile de l'accord du 29 mars 2002 revalorisant de 24% sur 3 ans les grilles moyennes de rémunération,
- La suppression de toute cotisation patronale au profit des prestataires de services agréés.

Plus de 20 activités répertoriées par le Code du Travail

Les services à la personne regroupent l'ensemble des services contribuant au mieux-être des citoyens à leur domicile. On distingue 3 grands domaines de services :

- **les services à la famille** : garde d'enfants, accompagnement des enfants dans leurs déplacements, soutien scolaire, cours à domicile, assistance informatique et Internet, assistance administrative, garde-malade, etc. ;
- **les services de la vie quotidienne** : travaux ménagers, collecte et livraison de linge repassé, préparation de repas à domicile, livraison de repas ou de courses à domicile, petits travaux de jardinage, petit bricolage, gardiennage, entretien et surveillance temporaires des résidences principales et secondaires, mise en relation et distribution de services, etc. ;
- **les services aux personnes dépendantes** : assistance aux personnes âgées, assistance aux personnes handicapées, aide à la mobilité et transport, accompagnement dans les promenades et les actes de la vie courante, conduite du véhicule personnel, soins esthétiques à domicile, soins et promenade d'animaux domestiques, etc.

Deux types d'intervenants

Les organismes agréés de services aux personnes (OASP) qui sont employeurs des intervenants à domicile (activité prestataire) ou servant d'intermédiaires entre les particuliers juridiquement employeurs et les intervenants (activité mandataire).

Les particuliers employeurs qui déclarent directement leurs salariés à l'URSSAF, sauf dans le cas de l'utilisation du CESU où la déclaration est automatiquement réalisée.

Des dispositifs d'aides publiques

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'APA est une allocation attribuée à une personne âgée en perte d'autonomie pour l'achat de biens et services définis par un plan d'aide personnalisé élaboré par une équipe médico-sociale.

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003, elle est versée par le Conseil Général directement au bénéficiaire ou aux structures (services d'aide à domicile, établissements...). Toute personne âgée de plus de 60 ans ayant besoin d'aide pour accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière peut en bénéficier.

La Prestation Compensatoire du Handicap

De la même manière, la PCH est une aide personnalisée versée par le Conseil Général et destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

Les besoins de compensation doivent être inscrits dans un plan personnalisé défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), sur la base du projet de vie exprimé par la personne. Il est possible de bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile, ou en établissement. Cette prestation couvre les aides humaines, aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule) aides animalières.

Le Chèque Emploi Service Universel

Il existe 2 sortes de CESU :

- **le CESU déclaratif**, à retirer par le particulier auprès de son établissement bancaire et permettant de payer directement l'intervenant à domicile,
- **le CESU préfinancé**, distribué par un employeur ou par un financeur de prestations sociales (Conseil général, mutuelle, etc.) Il peut servir à payer les organismes agréés de services à la personne tout comme un salarié à domicile.

Les avantages fiscaux

Des avantages fiscaux importants sont associés aux dispositifs précédents :

- une réduction ou un crédit d'impôt sur le revenu de 50% des sommes payées pour les services à la personne ;
- un crédit d'impôt de 50% pour la garde des enfants de moins de 6 ans hors du domicile ;
- l'exonération des cotisations patronales de Sécurité sociale (à hauteur de 15 points) pour les particuliers employeurs âgés ou dépendants de plus de 60 ans ;
- un taux de TVA de 5,5 % dans le cas du recours à un organisme agréé de services à la personne.

Zone étudiée

Le diagnostic présenté porte sur la zone Sud Corse, soit l'arrondissement de Sartène qui comprend les 44 communes listées ci-dessous.

Cantons	Bonifacio	Figari	Porto-vecchio
Communes	Bonifacio	Figari Monaccia d'Aullène Pianottoli-Caldareello Sotta	Conca Lecci Porto-Vecchio Sari-Solenzara

Cantons	Olmeto	Sartène	Petreto
Communes	Arbellara Fozzano Olmeto Propriano Santa-Maria-Figaniella Viggianello	Belvédère-Campomoro Bilia Foce Giuncheto Granace Grossa Sartène	Argiusta-Moriccio Casalabriva Moca-Croce Olivese Petreto-Bicchisano Sollacaro

Cantons	Levie	Tallano-Scopamène	
Communes	Carbini Levie San-Gavino-di-Carbini Zonza	Altagène Aullène Cargiaca Loreto-di-Tallano Mela Olmiccica	Quenza Serra-di-Scopamène Sorbollano Sainte-Lucie-de-Tallano Zérubia Zozza

Sources de données

Caractéristiques démographiques :	INSEE : Recensement de la population 2007
Dispositifs d'aides :	CG2A : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie
Marché du travail :	Pôle Emploi : Offres et demandes d'emploi
Activité :	URSSAF : Les particuliers employeurs DIRECCTE : Organismes agréés de services à la personne

Nous remercions les différentes structures mobilisées qui nous ont permis de réaliser ce document.

Introduction

En France, les services à la personne se développent fortement depuis plusieurs années. La croissance du secteur correspond à une demande sociale importante et s'inscrit dans la dynamique de tertiarisation de l'économie. L'évolution démographique et celle des modes de vie influe sur les besoins de la population et constitue un potentiel de croissance pour le marché des services à la personne.

Ces facteurs sont une réalité sur le territoire Sud Corse et ont un impact notamment sur la demande de services d'assistance aux personnes dépendantes et d'assistance aux familles (garde d'enfants, travaux ménagers).

Avec une part de personnes âgées élevée et en constante augmentation alors que le nombre de structures d'accueil reste stable, les services d'assistance aux personnes âgées à domicile sont incontournables. En témoigne le succès du dispositif de l'APA qui compte près de 1500 bénéficiaires ; un nombre qui augmente chaque année en moyenne de 4% depuis 2005.

De même avec une fécondité élevée et constante depuis plusieurs années sur le territoire alors que les femmes sont plus souvent en activité, les services de garde d'enfants devraient prendre de plus en plus d'importance.

Les organismes agréés de services à la personne couvrent l'ensemble du territoire Sud Corse et le nombre de particuliers qui emploient directement des salariés à domicile croît régulièrement depuis plusieurs années.

Le secteur poursuit son développement et les enjeux en matière d'emploi sont à prendre en compte. L'emploi salarié dans les services à la personne représente 5% de l'emploi salarié privé total et équivaut au poids d'un secteur tel que l'Administration publique-Enseignement-Santé-Action sociale (taux équivalent à la moyenne nationale).

Au vu du nombre de demandes et d'offres d'emploi dans les métiers des services à la personne, le secteur n'apparaît pas en tension. Néanmoins, les besoins de recrutements portent fréquemment sur des fonctions qualifiées (obligations légales en termes de qualifications pour l'obtention de l'agrément qualité) qui sont plus difficiles à pourvoir.

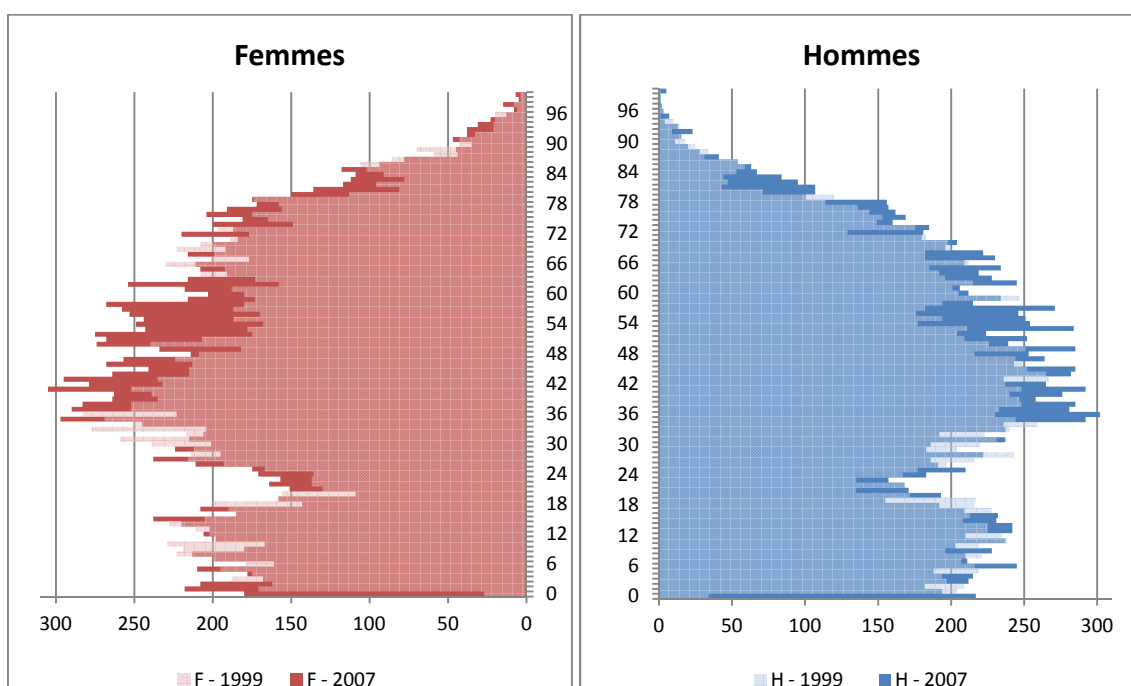
En réponse à l'évolution des besoins, une action de formation supplémentaire a été mise en place en 2010 dans le cadre du Plan Régional de Formation financé par la CTC. L'offre de formation locale est riche mais doit continuer de s'adapter pour permettre aux professionnels du secteur de répondre à la demande.

Facteurs de l'augmentation des besoins

Population croissante, âgée et vieillissante

Au 1^{er} janvier 2007, l'arrondissement de Sartène compte 36 848 habitants, soit un quart de la population du département de la Corse du Sud pour près de la moitié de sa superficie. Depuis 1999, le territoire a gagné 3 200 habitants, soit 400 habitants supplémentaires en moyenne chaque année.

La Corse est la 3^{ème} région la plus âgée de France. L'âge moyen est de 42,2 ans, comme pour le département et l'arrondissement.

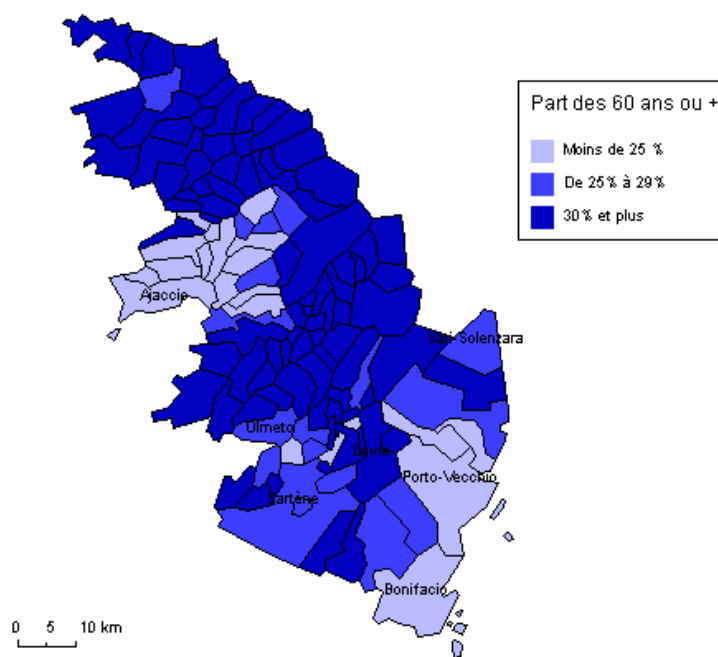


L'arrondissement de Sartène compte 9 872 personnes âgées de 60 ans ou plus, soit un habitant sur quatre. Depuis 1999, l'arrondissement a gagné 133 personnes de 60 ans ou plus par an en moyenne.

De plus, l'indice de vieillissement (nombre de personnes de 60 ans ou plus rapporté au nombre de personnes de moins de 20 ans) a augmenté de 10 points, passant de 112 en 1999 à 122 en 2007.

Si les tendances démographiques récentes perdurent, la région connaîtra dans les décennies à venir un vieillissement rapide de sa population et deviendrait ainsi la plus âgée de France. En 2040, la Corse du Sud comptera 40% d'habitants âgés de 60 ans ou plus, soit 61 500 personnes et l'âge moyen sera de 49,6 ans.

Population par communes en Corse du Sud et part des 60 ans et plus

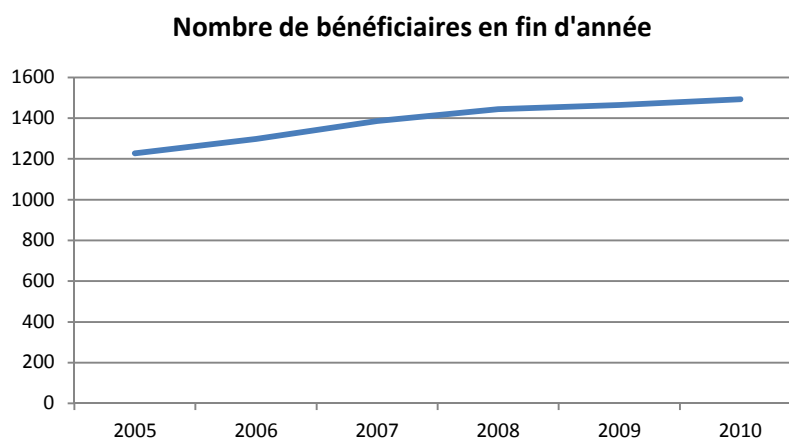
**Flux migratoires de retraités importants**

La croissance démographique de l'arrondissement est exclusivement imputable à l'afflux migratoire. Le territoire est particulièrement attractif pour les actifs mais aussi pour les retraités. En effet, entre 2002 et 2007, 4 650 personnes extérieures au département se sont installées sur l'arrondissement de Sartène, dont 2 500 actifs et 800 retraités.

Bénéficiaires des dispositifs d'aide du CG en hausse

Fin 2010, 1 500 personnes bénéficient du dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, soit 4,1% de la population et 15,2% des 60 ans ou plus. Sur les 5 dernières années, le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation (+4% par an en moyenne).

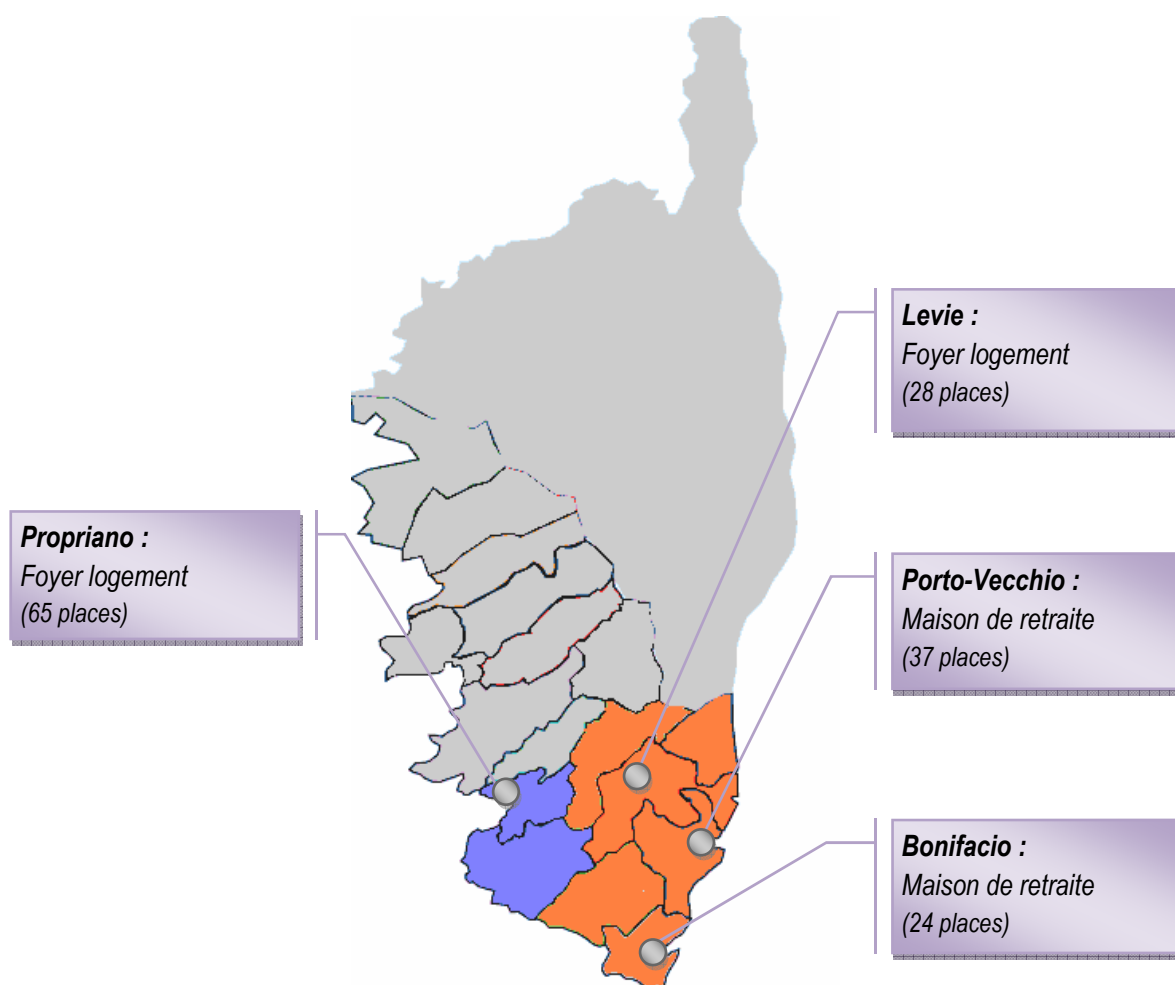
Source : CG2A



Hébergement de personnes âgées en faible nombre

La Corse est la région française la moins bien pourvue en hébergement pour personnes âgées. Sur l'arrondissement de Sartène, on compte 4 structures d'hébergement avec un total de 154 places. **Le taux d'équipement du territoire est donc de 41,83 places pour 1000 habitants âgés de 75 ans et plus (36,41 au niveau régional et 120,91 au niveau national).**

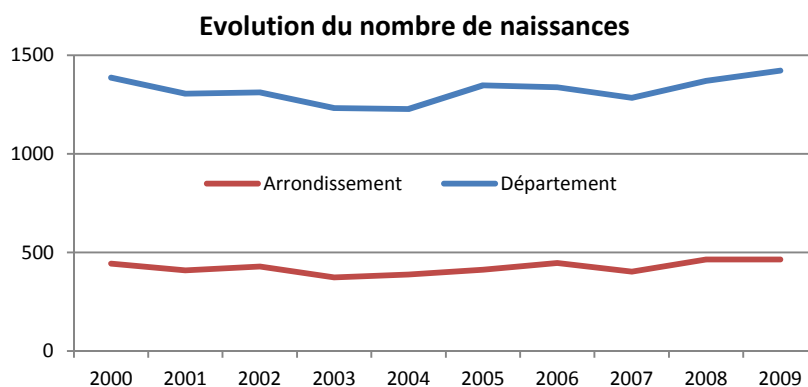
Répartition géographique des structures d'accueil de personnes âgées



Dynamisme de la natalité

Depuis 2000, on compte en moyenne 424 naissances par an sur l'arrondissement de Sartène, soit environ un tiers des naissances enregistrées sur le département de la Corse du Sud.

Source : INSEE, Etat civil



Féminisation du travail

Cette évolution conduit à la réduction du temps consacré au foyer et à l'accentuation des besoins ponctuels concernant les services d'assistance aux familles (garde d'enfants, tâches ménagères...).

Sur l'arrondissement de Sartène, le taux d'activité des femmes a considérablement augmenté entre 1999 et 2007 (+9 points). Il reste cependant inférieur à celui des hommes (59% contre 75%) et à celui observé sur l'ensemble du département (62%) ce qui signifie que le processus de féminisation des emplois n'est pas achevé.

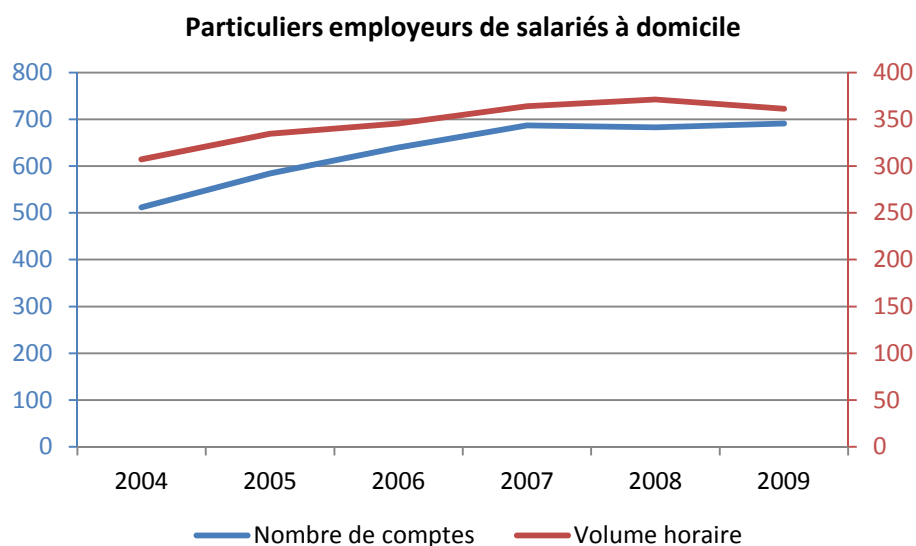
Activité du secteur

Les particuliers employeurs

En 2009, on compte 691 particuliers employeurs de salariés à domicile (hors assistantes maternelles) sur l'arrondissement de Sartène. Leur nombre est en hausse de 1,2% sur un an et ils représentent 24% des particuliers employeurs du département. Parmi eux, seuls 9 particuliers emploient des gardes d'enfants à domicile.

Par ailleurs, 93 particuliers ont recours à des assistantes maternelles (garde d'enfant hors du domicile).

Le volume horaire réalisé par les salariés à domicile est de 361 000 heures sur l'année, ce qui correspond à 523 heures en moyenne par employeur et 225 emplois en équivalent-temps plein. On note une diminution du nombre d'heures de 2,7% sur un an (-3,2% au niveau départemental).



Les associations et entreprises agréées de services à la personne

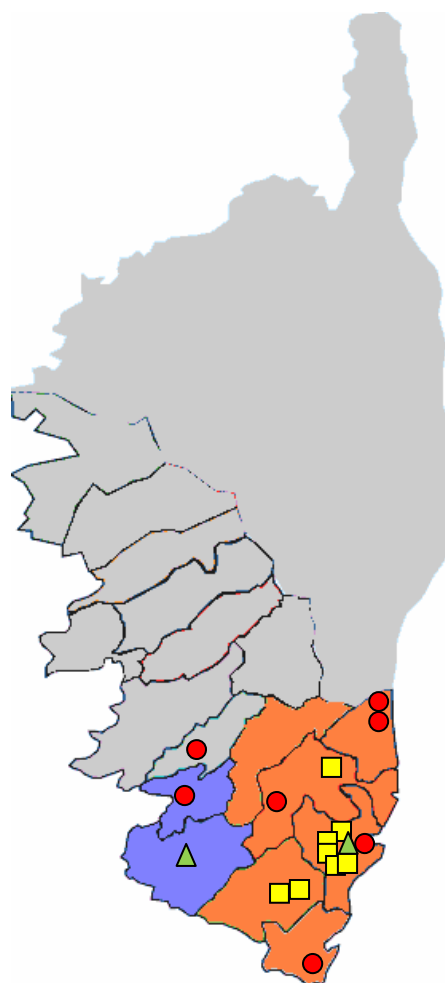
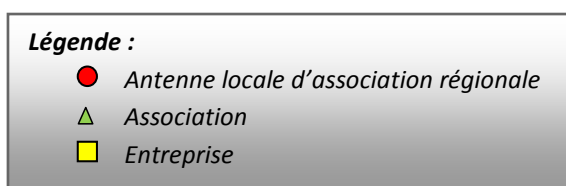
Sur l'arrondissement, on dénombre 10 organismes agréés de services à la personne :

- 2 associations disposant d'un agrément qualité (obligatoire pour les structures qui s'adressent aux publics fragiles : les enfants de moins de 3 ans, les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes handicapées) qui emploient 20 salariés, à elles deux, fin 2010.
- 8 entreprises avec un agrément simple dont 5 auto-entrepreneurs, 2 entreprises individuelles et 1 EURL. Ces organismes emploient peu ou pas de salariés.

Cependant, il existe 2 associations régionales dont le siège se situe hors de l'arrondissement de Sartène mais qui ont développé des antennes sur le territoire. Ces associations ont également un agrément qualité.

Au total, fin 2009, on compte près de 300 salariés dans ces organismes pour 200 emplois en équivalent-temps plein.

Répartition géographique des organismes agréés de services à la personne



Marché du travail

Sur l'arrondissement de Sartène, 278 demandes d'emploi ont été enregistrées au cours de l'année 2010 dans les métiers d'aide à la vie quotidienne (assistance auprès d'adultes, d'enfants et services domestiques), pour 125 offres d'emploi. Le secteur n'est pas en tension.

Ces métiers représentent 5% de l'ensemble des demandes d'emploi enregistrées sur le territoire et 3% des offres.

Nombre d'offres et demandes d'emploi enregistrées en 2008, 2009 et 2010

	Demandes d'emploi		Offres d'emploi	
	Arr. de Sartène	Dép. Corse du Sud	Arr. de Sartène	Dép. Corse du Sud
2008	245	873	142	306
2009	216	933	116	352
2010	278	886	125	359

Source : Pôle Emploi

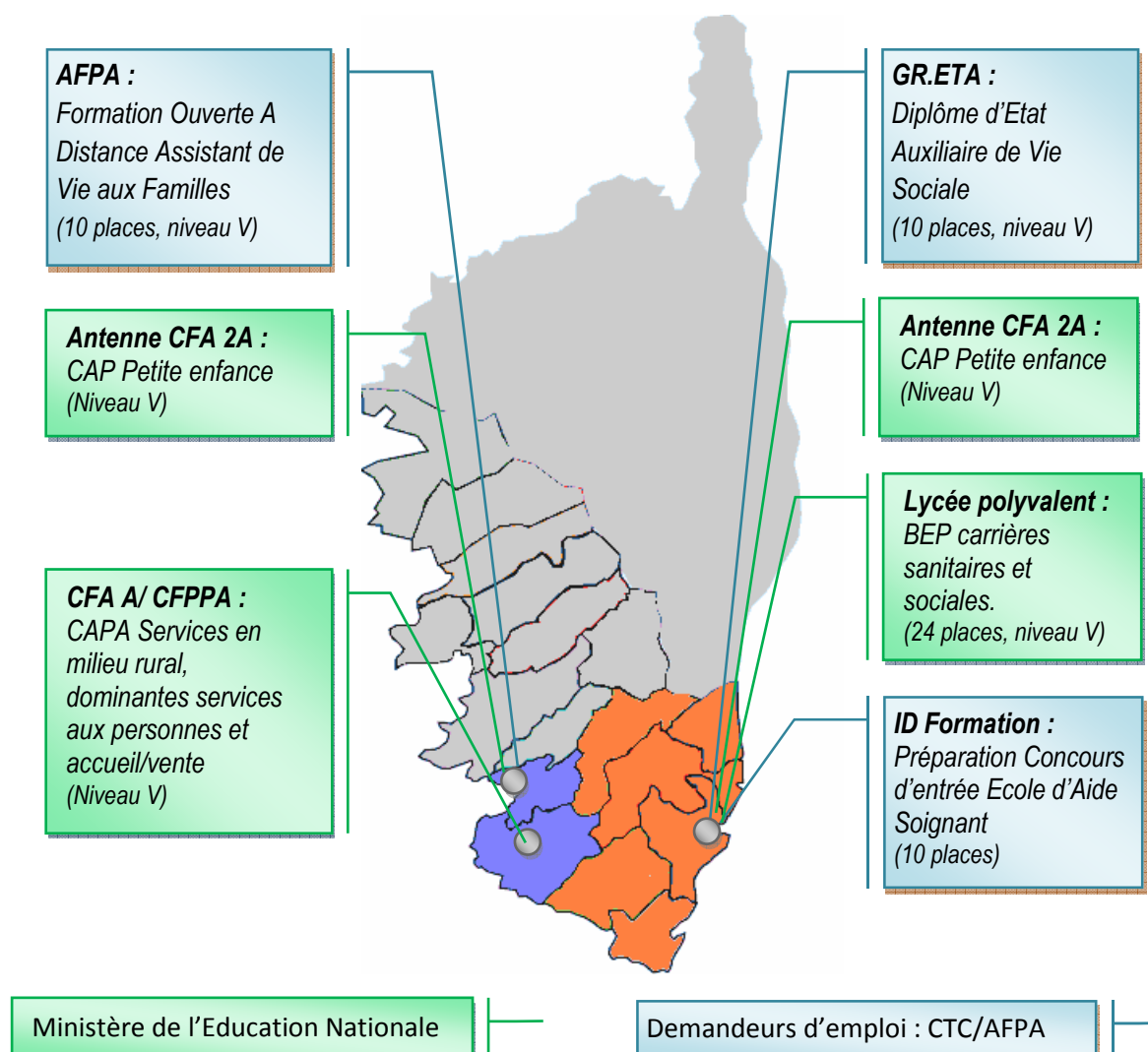
Champ : ROME K1302, K1303 et K1304

Offre locale de formation

Pour l'année 2010-2011, 6 organismes de formations dispensent des formations dans le secteur des services à la personne sur l'arrondissement de Sartène. Sur les 7 actions de formations en place, 6 sont qualifiantes (de niveau V : CAP/BEP), 4 sont destinées à un public de moins de 26 ans (enseignement général et technologique – Ministère de l'Education Nationale) et 3 à des demandeurs d'emploi (actions financées par la CTC et l'AFPA).

Par rapport à l'année précédente, on compte une action de formation supplémentaire sur le territoire, la formation ouverte à distance d'Assistant de Vie aux Familles dispensée par l'AFPA.

Répartition géographique de l'offre de formation 2010-2011



A noter l'existence de plusieurs outils dans le cas de personnel en activité, comme la Validation des Acquis de l'Expérience et la formation continue via les OPCA.

Perspectives d'évolution en matière d'emplois à moyen terme

Le dispositif de l'APA est le principal générateur d'emplois dans le secteur des services à la personne. En effet, 1 500 personnes de 60 ans ou plus en sont bénéficiaires avec un volume de 486 000 heures d'intervention attribuées en 2010, ce qui équivaut à 300 emplois en équivalent-temps plein (ETP) mobilisés sur ce dispositif. Le volume total d'emplois dans le secteur des services à la personne étant estimé à 425 emplois ETP (cf. page 10 : 200 emplois dans les OASP et 225 emplois directs chez les particuliers), il apparaît donc que le dispositif de l'APA mobilise à lui seul plus de 70% des emplois du secteur.

Dans la mesure où l'APA assure une grande partie de l'activité du secteur, l'estimation du nombre d'emplois dans les services à la personne d'ici 2015, présentée ci-après, est basée sur l'évolution passée de l'activité du dispositif APA. L'extrapolation à l'ensemble du secteur est ensuite réalisée en sachant que l'APA représente 70% de l'activité totale des services à la personne.

En considérant que le nombre de bénéficiaires APA poursuit son évolution dans les années à venir (+4% par an en moyenne depuis 2005) et que le volume horaire moyen attribué par bénéficiaire reste constant (325,5 heures), on estime que les besoins d'heures d'intervention atteindront 600 000 heures d'ici 5 ans. En 2015, 70 emplois (ETP) supplémentaires devraient donc être créés uniquement dans le cadre du dispositif de l'APA pour un total de près de 100 nouveaux emplois ETP dans l'ensemble du secteur des services à la personne (SAP).

Estimation du nombre d'emplois dans le secteur des services à la personne d'ici 2015

	2010	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*
Dispositif de l'APA						
Nombre de bénéficiaires	1 493	1 553	1 616	1 681	1 749	1 819
Volume horaire annuel	485 928	505 502	526 008	547 166	569 300	592 085
Emplois ETP	303	315	328	341	355	369
Total secteur SAP						
Emplois ETP	433	450	469	488	508	528

* Prévisions (estimation MDE Sud Corse)

Rappelons que ces estimations sont réalisées sous l'hypothèse d'un scénario d'évolution positive du nombre de bénéficiaires de l'APA. Ces projections fournissent donc l'estimation maximale des besoins en emplois du secteur. Cependant, des éléments nouveaux risquent d'influer sur la demande et impacter à la baisse le volume estimé d'emplois. En effet, après plusieurs années de favorisation de la prise en charge de prévention de la dépendance et du maintien à domicile, il semblerait que le nombre de bénéficiaires de l'APA atteigne un seuil et se stabilise. De plus, le projet de réforme de la dépendance qui est en cours et qui sera voté à l'automne 2011, prévoit de modifier les conditions d'attribution de l'APA et notamment d'exclure certaines catégories de personnes du dispositif.

Conclusion

La population du territoire étant vieillissante, les services à la personne présentent des perspectives d'évolution positives. Cependant, la population âgée étant souvent précarisée, la plupart des emplois générés pour répondre à ces besoins seront nécessairement conditionnés à l'existence et au maintien des dispositifs d'aides publiques.